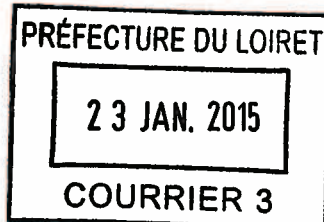


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 JANVIER 2015



1/15

Date d'affichage : 23 janvier 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

L'An Deux Mil Quinze, le 20 janvier 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 14 janvier 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Madame Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, M. Philippe FROMENT

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Manuela CHARTIER à M. Philippe FROMENT, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Vincent CALVO, Mme Nicole BOILEAU

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : **Changement du nom de la Communauté de communes**

La Communauté de communes a pour nom, depuis sa création par arrêté préfectoral du 14 novembre 2006 :

Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin

Ce nom ne permet pas de dégager l'identité profonde du territoire communautaire en étant lié à une circonscription historique, et de fait en ne prenant pas en compte ses caractéristiques culturelles, patrimoniales, environnementales, sociales et économiques.

Par ailleurs, la liste des cantons du Loiret a été modifiée par un décret du 25 février 2014. Ce nouveau découpage, qui entre en vigueur à compter du prochain renouvellement général des assemblées départementales, modifie la composition du canton. Ce nouveau canton, qui intègre Saint Cyr en Val et une partie de la ville d'Orléans, ne correspond plus au périmètre de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 voix pour et 2 contre (M. Philippe FROMENT et Madame Manuela CHARTIER)

- **MODIFIE** le nom de la communauté de communes en retenant la dénomination suivante :

Communauté de Communes des Portes de Sologne

- **SOUMET** ce changement de dénomination à chaque commune membre, puis en cas d'accord, à Monsieur le Préfet afin de modifier les statuts de la Communauté de communes par arrêté préfectoral.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 23 janvier 2015

